

La maison dont les portes ne se referment jamais

Dans le bureau de Charlotte, Louise s'effondre. Dix-sept ans d'humiliations et de mépris quotidien à avouer pour la première fois!

Malgré tous les efforts de sensibilisation au problème de la violence faite aux femmes, c'est régulièrement que de telles scènes éprouvantes se déroulent dans la soixantaine de centres d'hébergement pour femmes en difficulté, à travers le pays.

Pour mieux vous faire connaître ce qui se passe À L'INTÉRIEUR de ces maisons de refuge d'un genre particulier, NOUVELLES CSN a délégué sa journaliste Lucie Laurin dans une d'entre elles, L'Auberge de l'Amitié de Roberval; elle a aussi ren-



contré deux militantes du syndicat CSN de la maison Halte-Secours de Dolbeau.

Page 3



«Le Congrès de la maturité»



Ce n'est pas vrai qu'une organisation syndicale peut prendre un virage de 180 degrés en deux ans. Ce n'est pas possible et ce n'est pas souhaitable non plus.

Une entrevue-bilan avec Gérald Larose sur le 54e Congrès de la CSN, accompagnée d'un reportage photographique de Robert Fréchette et Hélène Rochon.

Page 7

Quand la CSN avait 30 ans et moi aussi

Dans cette centrale, dont la caractéristique non pas tellement d'âge mais d'esprit était la jeunesse et la vivacité, accompagnées nécessairement d'une mentalité créatrice, nous nous sentions libres, nous l'étions.

Dans un texte exclusif à NOUVELLES CSN, l'écrivain bien connu Pierre Vadeboncoeur évoque le climat du 1231 Demontigny, le siège social de la CTCC-CSN, au début des années '50.

Page 10



AUSSI

Nos chroniques habituelles: Jacques Guay, Culture, Billet, Lecture, Les autres, et plusieurs caricatures de Garnotte.

Coordination

Jean-Pierre Paré
(514-598-2159)

Rédaction

Michel Crête
Lise Gauthier
Henri Jalbert
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Collaborations

Jean-Anne Bouchard
Jacques Bourdouxhe
Christiane Carle
Luc Gosselin
Jacques Guay
Louis-Serge Houle
Thérèse Jean
Diane Lapointe
Richard Lapointe
Luc Latraverse
Pierre Paquette
Claude Saint-Georges
Clément Trudel

Photographes

Alain Chagnon
Robert Fréchette
Guy Ouellet
Hélène Rochon
(Québec)

Conception graphique

Jean Gladu

Montage électronique

Cintia Ferraro
Jean Gladu
Jean-Pierre Paré

Caricaturiste

Garnotte

Impression

Métropole Litho

Distribution

L'équipe de
distribution CSN

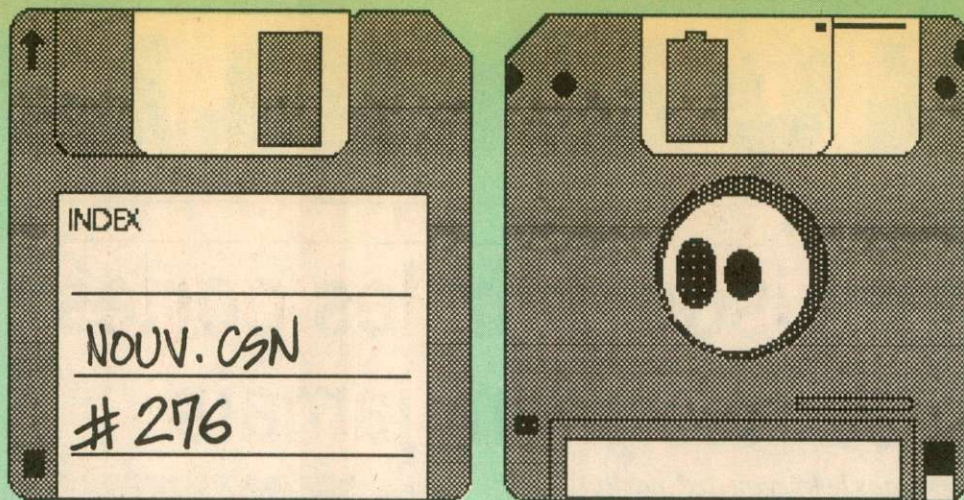
NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32.000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison de un exemplaire par dix membres, en principe. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires:

RÉDACTION

514-598-2159

DISTRIBUTION

514-598-2233



De NOUVELLES nippes

Chères lectrices, chers lecteurs,

Vous avez donc entre les mains la première parution du NOUVELLES CSN "renippé".

Ces modifications de présentation que vous pouvez constater ont été introduites pour deux raisons principales: par nécessité matérielle et technique, et parce que nous, ses artisans, en ressentions le besoin. Ce qui n'est, non plus, pas négligeable comme raison...

En effet, l'acquisition récente par la CSN des équipements adéquats nous permet désormais d'entrer de plein pied dans le vingtième siècle ("À NOUS LE PROGRES!"...) et d'augmenter considérablement le degré d'autonomie de notre centrale en matière de publications; en plus de réaliser, à moyen terme tout au moins, des économies significatives en frais de production. Et tout le monde sait que des économies, par les temps qui courent, il ne s'en fait jamais trop...

C'est ainsi qu'à compter de ce présent numéro, la composition et le montage de NOUVELLES CSN sont entièrement effectués sur ordinateur (MacIntosh, pour ceux que ça intéresse) par des membres du service de l'information de la CSN. Une imprimante au laser de qualité suffisante (600 points au pouce, toujours pour ceux que ça intéresse...) nous permet également de tirer nous-mêmes nos "prêts-à-photographier". Ce qui fait que dans le processus de production normal d'un numéro, nous

ne ferons désormais appel à des entreprises "extérieures au mouvement" que pour l'impression comme telle du journal.

Mais comme pour toute bonne chose, ces modifications majeures au processus de production ont un revers de la médaille: elles nous ont obligé notamment à changer le format du journal et conséquemment, à repenser sa présentation graphique.

Ça tombait bien: nous pensions justement qu'après deux ans d'usure, notre journal ne souffrirait pas du tout d'un "revampage" en règle, bien au contraire. Nous en avons donc profité pour essayer de lui trouver un nouveau genre, une personnalité qui, sur le plan visuel, lui donne une allure un peu plus moderne.

(Sur le plan du contenu, nous tenons à le préciser, la vocation de NOUVELLES CSN reste toujours la même: vous fournir de l'information que vous ne trouverez pas ailleurs, particulièrement dans les médias traditionnels.)

Mais bien sûr, des changements d'une telle importance ne peuvent se réaliser sans quelques petits problèmes, ni quelques petites erreurs, ni quelques petits ajustements en cours de route. Nous vous serons gré de votre indulgence à cet égard, et encore davantage de vos commentaires et suggestions dans le but d'améliorer, à tous points de vue, l'organe officiel de notre centrale.

Une maison dont les portes ne se referment jamais

On ne fait rien comme ailleurs, au Saguenay-Lac Saint-Jean. Une longue tradition de militantisme syndical n'est nullement, dans ce coin de pays, un obstacle à la création d'alliances surprises - quoique ponctuelles - entre des intérêts opposés. Pour ramener des bureaucrates à la raison, par exemple.

Pareillement, il faut se rendre jusqu'au pays du bleu pour dénicher un cas de privatisation qui s'est déroulé à la grande satisfaction du syndicat.

Nouvelles CSN s'est offert le plaisir d'aller pour vous dans cette région hospitalière.

Notre reporter y a rencontré le syndicat CSN du Centre psychiatrique de Roberval, auquel la Chambre de Commerce s'est jointe dans une bataille mémorable contre la fameuse «désinstitutionnalisation» des malades préconisée par le ministère des Affaires sociales.

A Saint-Prime, Lucie Laurin s'est entretenue avec des employés syndiqués des Industries Tanguay, entreprise privatisée en juin dernier. Ces rencontres feront l'objet de reportages dans des numéros subséquents de Nouvelles CSN.

A l'occasion de la semaine annuelle de sensibilisation à la violence faites aux femmes, elle a également effectué quelques visites insistantes et prolongées dans une maison d'hébergement pour femmes en difficulté sise à Roberval: l'Auberge de l'Amitié. Elle nous livre ici les impressions qu'elle a rapportées de son passage dans cette maison dont les portes ne se referment jamais.

par Lucie Laurin

A la dérobée, Colette regarde Louise. Elle seule ne participe pas à la conversation. Mais elle en suit le déroulement avec un intérêt manifeste. Il est question des facilités qu'ont les jeunes à voyager. Sans doute, se dit l'animatrice, quittera-t-elle ses réserves sous peu.

Il règne beaucoup d'animation à l'Auberge de l'Amitié aujourd'hui.

«Impossible de prévoir quoi que ce soit ici!» dirait Charlotte, directrice de la maison depuis cinq ans.

En début de semaine, après le départ d'Antoinette et de son bébé, il ne restait à l'auberge que Christiane, une toute jeune femme à la chevelure magnifique, enceinte de son sixième enfant. Hier, Marie-Paule est venue chercher refuge avec ses quatre garçons. Puis, aujourd'hui, il y a eu Louise.

Louise a sonné à la porte de

l'auberge à 11 heures 30 ce matin. L'air effaré, prête à rebrousser chemin au premier regard indifférent. On lui a ouvert aussitôt, on l'a mise à l'aise. Sans lui laisser le temps de réfléchir, Colette l'a invitée à dîner en compagnie des résidentes et du personnel. Un repas de tous les jours, un goût familial de cuisine-maison, préparé par l'équipe de nuit.

Dans le bureau de Charlotte, peu après, Louise s'effondre. Dix-

sept ans d'humiliations et de mépris quotidien à avouer pour la première fois! Au début, de simples exigences: fonctionner comme ceci, penser comme cela. On s'y est soumise, par amour. Puis, les exigences se sont multipliées, se doublant d'injures, de menaces. Louise a cessé de sortir, renonçant à tout pour éviter les histoires. Ça n'a pas empêché les coups de commencer à pleuvoir et de devenir, avec le temps, de plus en plus violents.

La situation a empiré lorsque leur fillette Julie, devenue adolescente, a commencé à revendiquer sa liberté. Hostilité paternelle, colère, coups. Louise, qui a tenté de s'interposer, a été projetée sur le mur à plusieurs reprises.

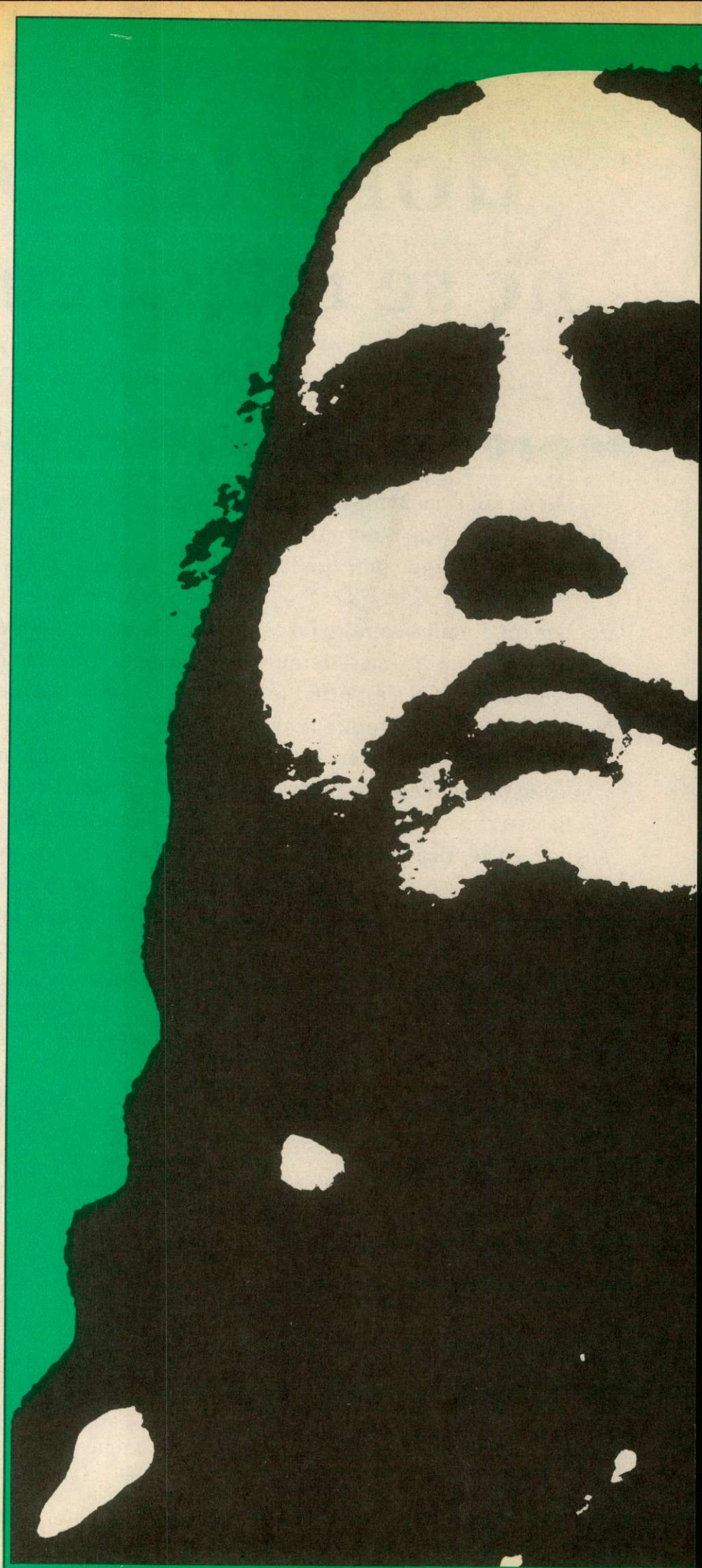
«T'es-tu donné une limite? lui demande Charlotte. Quel degré de violence es-tu prête à endurer, pour toi et pour ta fille? » Louise sait qu'elle ne veut plus rien endurer. Mais elle ignore encore si cela signifie qu'elle doit quitter son mari. Quant à Julie, qui - bien à tort - se sent responsable de la situation, elle croit que si elle s'exile dans un foyer d'accueil, la violence prendra fin.

Aussi longtemps que nécessaire, l'Auberge de l'Amitié sera pour Louise le refuge paisible et sûr dont elle a besoin pour réfléchir. Pendant son séjour, les intervenantes feront l'impossible pour l'aider à regagner l'indispensable estime de soi que des années de paroles et de gestes dévalorisants ont détruite.

Mais avant toute chose, deux urgences s'imposent au personnel de l'auberge: cueillir Julie à l'école et chercher les effets personnels de la mère et de la fille à leur domicile, avant que le mari ne s'aperçoive de leur fugue. En compagnie de Louise, Colette se rend à la polyvalente rencontrer la fillette, la rassurer et la convaincre d'accompagner sa mère à la maison d'hébergement.

Marie-Paule

Après le départ de Colette, c'est Marie-Paule qui succède à Louise dans le bureau de Charlotte. «Marie-Paule, dira la directrice, en est à son septième séjour chez nous. A chaque fois, elle retourne vivre avec son mari. Et à chaque fois qu'elle nous revient, il faut la conduire à l'urgence. D'aucuns diraient qu'il s'agit d'un cas désespéré: ce n'est pas notre avis. Elle est simplement plus lente à réagir. Et il est



TOUTES les injustices

En 1985, les six employées de la maison Halte-Secours, à Dolbeau, se donnaient un syndicat pour mettre fin à une longue série d'abus de pouvoir. «*Notre travail, explique Céline Painchaud, présidente, consiste à aider des femmes démunies à se reprendre en mains, à ne plus accepter d'être brimées. Or, nous-mêmes, intervenantes, étions continuellement niées comme personnes, traitées comme des irresponsables.* »

Toute décision, toute initiative était, en effet, sévèrement blâmée par une direction jalouse de son autorité et, de ce fait, soupçonneuse. «*Pourtant, de dire Claire Bouchard, secrétaire-trésorière du syndicat, lorsque nous avons pris conscience que des horaires de travail bien structurés et des dossiers tenus à jour nous rendraient plus efficaces, nous avons dû les organiser nous-mêmes, car la direction en était incapable.* »

Une direction qui se sentit trahie en apprenant la requête en accréditation des employées: «*Je réalise, a écrit la directrice dans la revue "Avalanche" (publiée par le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence), que nos travailleuses sont beaucoup plus préoccupées par leurs conditions de travail que par leur travail et pour nous, qui avons mis au monde cet organisme à bout de bras et de bénévolat, c'est une dure révélation...*»

«*Lorsqu'on se préoccupe avant tout de conditions de travail, réplique Céline Painchaud, on ne se fait pas embaucher dans une maison d'hébergement, où il faut investir de sa personne pour soulager la souffrance des autres. On n'accepte pas de demeurer dans une boîte où, parfois, une dizaine d'enfants courent et chahutent pendant qu'on essaie de reconforter leurs mères. Tout ça pour 240\$ brut par semaine! Notre travail, c'est une question de coeur, bien plus que de tête...* »

«*Pourquoi, reprend Claire Bouchard, aurions-nous dû accepter que la préférée de la direction ait droit à des congés, et pas les autres? Ce n'est pas parce que nous essayons de réparer les injustices commises par des hommes qu'il nous faut pour autant accepter celles des femmes!* »

La présence du syndicat n'a en rien changé les relations entre les intervenantes et les résidentes, soutiennent les deux officières. Mais elle a forcé la direction à respecter certaines règles. Les employées n'ont plus peur de se faire dire: «*Si t'es pas contente, la porte est là!*» Une porte que, par ailleurs, le conseil d'administration n'ouvre qu'avec parcimonie, et qu'il a fermée à NOUVELLES CSN. C'est pourquoi le reportage ci-contre a dû être réalisé dans un autre centre d'hébergement pour femmes en difficulté, non syndiqué celui-là, mais avec l'accord de la direction!



Céline Painchaud



Claire Bouchard



Charlotte Picard-Girard, directrice de L'Auberge de l'Amitié.



Gisèle Fournier, animatrice.



La salle de séjour de l'Auberge de l'Amitié.

important de ne pas la décourager, car à chacun de ses séjours ici, nous enregistrons des progrès.

« Cette femme-là en a vu de toutes les couleurs, poursuit-elle: menaces de mort, de suicide, de tuer les enfants, de mettre le feu à l'auberge. Elle a tellement peur que nous devons l'accompagner partout. Mais aujourd'hui, elle est prête à porter plainte. Pour la première fois. »

«24 heures Secours»

Au sous-sol, dans la salle de séjour, les deux aînés regardent la télé en compagnie de Christiane. Lucie, la secrétaire-comptable, sur-

veille les deux plus jeunes qui courent sans relâche d'une pièce à l'autre, tout en préparant les pâtes et en répondant au téléphone de l'auberge et de «24 heures Secours». Le «24 heures Secours», c'est un service d'écoute téléphonique anonyme offert par l'Auberge de l'Amitié.

« J'ai suivi des cours de relation d'aide, explique Lucie, car j'ai de fréquents contacts avec les résidentes; c'est souvent moi qui les accueille, et je prends mes repas avec elles. C'est important que je sache les comprendre sans me laisser atteindre par leurs problèmes. »

Colette revient bientôt avec Louise et Julie. Une grande fatigue se lit sur le visage de l'animatrice, et la mère a les yeux rougis: manifestement, la jeune fille n'a pas été facile à convaincre. Toutes trois descendent au dortoir, où on assigne aux nouvelles résidentes un lit, une table de chevet et une armoire.

C'est Gisèle, tout juste arrivée pour le quart de travail de seize heures à minuit, qui verra à aller quérir les effets personnels de Louise et Julie, après s'être assurée que le mari est à l'usine. Une expédition qui exige sang-froid et rapidité: pendant que, dehors, l'animatrice surveille les alentours, mère et fille s'activent fébrilement à l'intérieur, s'efforçant de réunir l'indispensable.

Retour précipité à l'auberge. C'est maintenant seulement, toutes urgences réglées, que Gisèle procède à l'enregistrement des deux résidentes. Dans la cuisine, une ex-résidente venue en visite sirote un café, tandis que Charlotte discute relocalisation de l'auberge avec deux membres du conseil d'administration. *« Vous voyez? leur dit-elle. Nous hébergeons maintenant huit personnes, qui séjourneront ici certainement deux semaines. Durant ces deux semaines, d'autres femmes viendront se réfugier ici: où les mettrons-nous, lorsque nos onze lits seront occupés? »*

«Complètement débâties»

Dix-sept heures quarante-cinq. Avant de plier bagages, Charlotte s'assoit pour souffler un peu: *« C'est certain qu'il faut une bonne santé pour faire ce travail, me dit-elle. Avec un taux d'occupation de 90% et seulement la moitié du budget qu'il nous faudrait pour fonctionner normalement, les temps creux sont rares! »*

« Il faut aussi être bien dans sa peau, poursuit-elle, sinon on ne tient pas le coup. On reçoit parfois des femmes complètement débâties, qui ne se sentent plus bonnes à rien. Mais je peux dire qu'il est rare qu'une femme retourne chez elle après un séjour chez nous, sans avoir rien appris! »

Gisèle a terminé la préparation du souper: *« Il faut être polyvalente ici! dit-elle, riant de mon étonnement. Nos finances ne nous permettent pas d'embaucher du personnel spécialisé. Ce sont les animatrices qui font le ménage et les repas. Tu restes à souper avec nous? »* ◆

«Le Congrès de la maturité»

par Michel Rioux

Pendant sept jours, du 6 au 12 juin, plus de 1,400 délégué-e-s syndicaux en provenance des quatre coins du Québec ont participé aux débats et aux activités qui ont marqué le 54^e congrès de la CSN qui s'est tenu à Québec. On y a, bien sûr, discuté de finances; il y a eu des élections; et même, une croisière sur le fleuve à bord du Louis-Jolliet. Mais il y a eu aussi des discussions approfondies, tant en plénière qu'en atelier, dont les résultats trouveront leur application concrète au cours des prochains mois et aussi, des prochaines années. «Ce congrès - un congrès de la maturité - aura des répercussions sur une très longue période de temps», prédit le président Gérard Larose à qui Nouvelles CSN a demandé ses commentaires pour le bénéfice de ses lecteurs.

D'entrée de jeu, Gérard Larose précise: «Ce n'est pas vrai qu'une organisation syndicale peut prendre un virage de 180 degrés en deux ans. Ce n'est pas possible et ce n'est pas souhaitable non plus». Il ajoute: «Ce fut un congrès studieux, qui ne s'est pas laissé distraire de ses objectifs».

Cela dit, c'est sur les trois principaux axes de décision que le président amène la discussion.

Objectif: plein emploi

En tout premier lieu, souligne-t-il, il y a toute la stratégie élaborée et adoptée en lien avec une politique de développement économique qui prendra en compte la dimension régionale, la dimension sectorielle et la dimension nationale. «On parle ici de moyens concrets que nous nous donnerons, avec les fédérations et les régions, pour que s'articule cette politique au ras du sol», ajoute Gérard Larose, pour qui il ne faut pas perdre de vue que l'objectif premier de ces opérations demeure le plein emploi.

«Les propositions adoptées sont extrêmement engageantes pour les organismes et les syndicats, à tous les niveaux», précise-t-il.

Objectif: qualité

Le deuxième bloc important touche la qualité des services et des biens produits par les travailleuses et les travailleurs dans les différents lieux de travail.

«Il me semble que nous ouvrons là une dimension originale par rapport à l'approche traditionnelle; nous avons d'ailleurs ouvert cette réflexion au congrès d'orientation de mars 1985», rappelle le président de la centrale. Le congrès a appuyé ce concept que les principaux artisans de biens et de services soient au premier chef concerné par leur qualité.

«Comme le précise la proposition adoptée, un travail de qualité est une contribution essentielle à travers laquelle on peut affirmer sa propre valeur. C'est dans cette perspective que nos membres et leurs syndicats devront agir pour infléchir les déci-

sions touchant la qualité des biens et services produits», affirme Gérard Larose. En santé et en éducation, rappelle-t-il, on se préoccupe de ces questions depuis longtemps; il faut étendre cette démarche dans tous les secteurs et intervenir en conséquence dans les grands débats.

Objectif: implication

Le troisième point qu'il identifie comme majeur touche la formation professionnelle.

«L'emploi est en évolution constante. Le marché du travail se transforme à un rythme accéléré. Les changements technologiques viennent bouleverser une série d'acquis, remettre en cause bien des fonctionnements. Nos syndicats doivent être directement impliqués pour que la formation et les programmes de recyclage soient constamment accessibles, souples, adaptés, ajustés aux besoins des travailleuses, des travailleurs, des régions et des secteurs», soutient le président de la CSN, qui se dit fort satisfait de la qualité des propositions retenues sur ce sujet par le congrès.

Encore là, le congrès a insisté sur l'implication directe des travailleuses et des travailleurs dans la définition de leurs besoins et des politiques appelées à les satisfaire. «Cela, c'est une caractéristique indélébile de notre mouvement», conclut Gérard Larose.



Nouvelles CSN



Les six membres du comité exécutif de la CSN ont été réélus par le congrès. Yves Lessard et Michel Bourdon avaient posé leur candidature sur le poste occupé par Michel Gauthier et Roger Deslauriers avait fait de même sur celui occupé par Roger Valois. Les autres membres ont vu leur mandat reconduit par acclamation. On les voit ici au moment où les membres de l'exécutif s'appêtent à prêter leur serment d'office. Dans l'ordre habituel, on reconnaîtra Roger Valois, Michel Gauthier, Gérald Larose, Monique Simard, Léopold Beaulieu et Céline Lamontagne.



Plusieurs anciens membres de l'exécutif ont participé activement aux débats. On reconnaît au micro Christophe Auger, vice-président de 1980 à 1986.



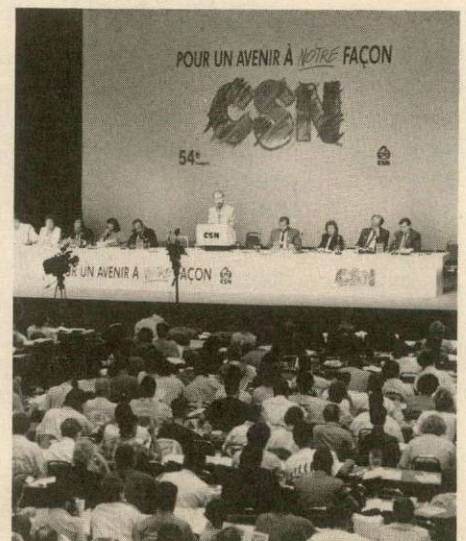
Comme c'est le cas à chaque congrès, l'arrivée des travailleuses et des travailleurs en conflit a été l'occasion d'une démonstration chaleureuse de solidarité.



Le hasard, qui fait parfois bien les choses, a voulu que la présidente des travailleuses et travailleurs du Manoir Richelieu, Louiselle Pilotte, et le porte-parole du Mouvement Québec Français, Guy Bouthillier, se retrouvent côte à côte à l'ouverture du congrès.



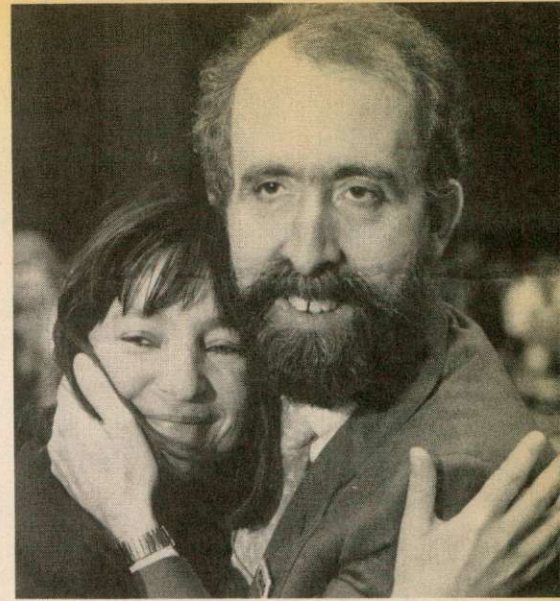
Comme c'est le cas depuis plusieurs congrès, le Quotidien du congrès, préparé par l'équipe du service de l'information, est littéralement dévoré par les délégué-e-s, qui le retrouvent sur leurs tables à leur arrivée pour la séance du matin.



C'est sous l'impressionnante bannière indiquant le thème du congrès que le président Gérald Larose a livré le contenu du rapport de l'exécutif.



Serait-ce que les Foubracs, venus dérider les congressistes, ont été découragés par ce qu'ils ont vu? C'est du moins ce qu'on pourrait croire en voyant la scène.



A l'annonce de leur réélection, le président Gérald Larose et la vice-présidente Monique Simard se sont félicités chaleureusement.

Deux mois avant Saint-Basile...

Un congrès de la CSN touche des dizaines de sujets, qui rejoignent aussi bien les grandes préoccupations de la collectivité, comme l'environnement, que les questions très internes de fonctionnement.

C'est ainsi que l'un des principaux débats à retenir l'attention fut celui des structures. La proposition mise de l'avant par l'exécutif de la centrale n'ayant pas été retenue, le prochain congrès de 1990 aura la responsabilité de trancher dans cette question des territoires des conseils centraux. «On ne pourra repousser l'échéance indéfiniment», constate Gérald Larose. D'ici là, il y aura à nouveau consultation et débat.

Le congrès a de plus permis d'ajuster notre cahier de revendications sur un grand nombre de dossiers tels les garderies, la santé-sécurité au travail, l'organisation du travail, l'aide sociale, la fiscalité, l'éducation, les jeunes, le libre-échange, etc.

Ainsi, deux mois avant la tragédie de Saint-Basile, le congrès adoptait une politique de gestion des déchets dangereux, proposant entre autres la régionalisation de l'entreposage des déchets comme le BPC et leur destruction à l'aide d'unités mobiles.



Au nom du Conseil central de Québec, la présidente Nicole Madore a souhaité la bienvenue aux délégués.



C'est à un champion des droits et des libertés d'Haïti, Me Gérard Gourgues, que la CSN avait demandé de prononcer l'allocution d'ouverture.



Le fils de Gérald Larose, le jeune Mikou, est monté à la tribune pour soutenir les applaudissements avec Roger Valois.

Dans mon souvenir, le syndicalisme national, en 1950, 1951, 1952, c'est, en plus de tout ce qu'on pourrait en dire, une atmosphère, que je me remémore et que je voudrais essayer ici d'évoquer. Mais il n'est sans doute pas facile, pour le lecteur d'aujourd'hui, d'imaginer un Québec si différent de celui qu'il connaît.

D'abord, la CSN de 1950, alors appelée CTCC, ce n'est pas une grosse machine. Ce n'est pas non plus quelque chose d'étroitement hiérarchisé, ni de très rigide-ment organisé. Les directeurs de services et les directeurs régionaux, par exemple, ne seront inventés que dans les premières années de la décennie 60. Je me souviens d'ailleurs avoir vu d'un oeil passablement critique apparaître ces nouveaux rouages, qui appartenaient à un autre esprit que celui que j'avais connu jusque-là. Mais, en 1963 ou 1964, ils étaient peut-être devenus nécessaires à cause d'une énorme et récente augmentation du nombre des membres, aussi bien que de la complexité croissante de l'action syndicale.

En 1950, tout était encore un peu artisanal. Notre centrale, à l'époque, si ma mémoire est bonne, c'est seulement environ 80 000 membres à peu près. A Montréal, la CTCC, et plusieurs fédérations, et le conseil central, tout cela est parqué dans le vieil immeuble du 1231 de la rue Demontigny (aujourd'hui de Maisonneuve). C'est à peine un immeuble, en réalité... quatre étages d'une bâtisse très étroite dont le dernier est réservé aux assemblées et dont chacun des trois autres ne renferme que sept ou huit bureaux. La comptabilité est reléguée pour sa part dans la cave avec le comptable, mais il est vrai qu'il n'y a pas tellement grand-chose à compter...

Le climat du 1231

On improvise assez et avec les moyens du bord. En voici un petit exemple, personnel. En 1952, lors de la première grève du chantier naval Canadian Vickers, une grève majeure, ponctuée de troubles, d'arrestations et de procès consécutifs à ces arrestations, on me confie, à moi, la défense de ces 36 causes, même si, petit avocat

Quand la CSN avait 30 ans et moi aussi...

par Pierre Vadeboncoeur



Conseiller syndical à la CTCC-CSN de 1950 à 1975, Pierre Vadeboncoeur est reconnu comme l'un des plus importants écrivains québécois. Il a eu l'amabilité de nous remettre ce texte exclusif à l'intention des lectrices et lecteurs de NOUVELLES CSN.

moins qu'approximatif ayant pratiquement abandonné le droit dès ses études terminées plusieurs années auparavant, je n'ai pas plaidé dix causes jusqu'alors dans ma vie!... Si j'ai pu réussir mes plaidoiries dans presque toutes les 36 causes en question, ce n'était pas par compétence, évidemment... C'est, je crois, par conviction, par enthousiasme militant, et quelle que fût par ailleurs la nature des faits ou leur mérite. J'ai tout mis ce que j'avais, tout le travail, tout l'effort, enfin tout ce que je pouvais. Mon cas, sous ce rapport, n'avait du reste rien d'exceptionnel. Car tel était le climat du 1231 de Montigny.

Ferveur, fraternité

A cette époque, il arrivait souvent que le travail, par la force des choses, était improvisé plus ou moins. Les négociateurs avaient appris ou apprenaient sur le tas. Parfois, un directeur de grève, même importante, ce pouvait n'être qu'un jeune homme sans expérience, comme on avait vu en 1949 à Asbestos, ce dont personne d'ailleurs n'avait eu à se plaindre. Les dossiers de négociation ou d'arbitrage, dans bien des cas, étaient assez rudimentaires et plus ou moins dépourvus d'information économique. Il n'y avait pour toute imprimérie qu'un miméographe au 2^e étage du 1231. Certains conseillers, non spécialisés, pouvaient représenter n'importe quelle fédération, selon la demande. Mais l'insuffisance relative de la préparation et des moyens étaient en partie compensée, je pense, par le militantisme, par une ferveur, par une fraternité qui, en stimulant les gens, leur conféraient des ressources qu'ils n'auraient pas eues sans cela...

Telle demeure pour moi, dans ma mémoire, l'illustration (peut-être embellie ou empirée, à cette distance!...) de ce qu'était le syndicalisme de ces années. Peut-être embellie, mettons. Mais ce n'est pas si sûr. Car j'ai une preuve bien particulière de la vérité de la description que je viens de faire: cette preuve, c'est le souvenir absolument certain de mon propre sentiment. Si le milieu avait été moins admirable, moins exaltant, je n'aurais pas eu ce sentiment. Et alors je serais parti, tout simplement.



Pierre Vadeboncoeur fait référence à la grève de la Vickers, en 1952. Le chantier naval de l'est de Montréal a été souvent le théâtre de luttes ouvrières d'importance.

De toute façon, les permanents n'étaient pas nombreux. Ce dont je me souviens aussi, c'est du désintéressement de la grande majorité de ceux que j'ai connus. On baignait dans un pareil climat. Les salaires étaient dérisoires. Les conditions de travail, on ne s'occupait pour ainsi dire pas de cela. Il n'était pas question par exemple de prendre des vacances au cours d'une grève exigeante dont on avait à s'occuper soit comme organisateur, soit comme négociateur, et à ce sujet ma femme m'assure que pendant un certain nombre d'années je n'ai pas pris de vacances, bien que personnellement je ne me souviens pas de cela.

Quelques noms

Organisateurs, négociateurs. Comment résister à n'en pas nommer un peu au hasard quelques-uns, quitte à omettre involontairement des noms? Philip-

pe Girard, Raymond Couture, Michel Chartrand, Jean-Paul Geoffroy, Paul-Emile Petit, Ted Payne, Fernand Jolicoeur, Jacques Archambault, et la direction elle-même, bien sûr, le président Gérard Picard, le secrétaire-général Jean Marchand. Et un avocat, sous les conseils de qui j'ai travaillé à l'époque, à lui seul le service juridique de la CTCC, Théodore Lespérance, un maître, un juriste de première valeur. Cet avocat extraordinaire comptait déjà une quinzaine d'années d'exercice quand il renonça à sa lucrative situation parmi les associés d'une firme prestigieuse pour venir, vers le temps de la grève de l'amiante, travailler pour presque rien à la CTCC, où il resta un certain nombre d'années.

Les ailes de la liberté

Dans cette centrale, dont la caractéristique non pas tellement d'âge mais d'esprit était la jeunesse

et la vivacité, accompagnées nécessairement d'une mentalité créatrice, nous nous sentions libres, nous l'étions. Gérard Picard avait, à juste titre, un prestige tel que, sans faire peser sur nous la moindre autorité, il nous obligeait à donner le meilleur de nous-mêmes. Je ne l'ai jamais vu contraindre personne, ni même faire de reproche à quiconque. Au contraire, il nous livrait, si je puis dire, à notre propre liberté. Tel était un de ses secrets, qui correspondait au caractère de cet homme lui-même libre. Si nous lui demandions conseil dans telle ou telle affaire, il nous guidait avec une lucidité et une sûreté étonnantes. Mais loin d'imposer son idée, ni intervenir de lui-même, il se fiait à nous et il nous donnait par avance une sorte de bénédiction: "Fais de ton mieux, disait-il, et si tu te casses la gueule, on essaiera de réparer ça ensemble!" Alors les gens, sur les ailes de cette liberté, faisaient parfois des merveilles! ◆

Hôtellerie de Québec

Des négociations bien coordonnées et bien fructueuses

La coordination des négociations entre six syndicats d'hôtels de prestige de Québec et Rimouski, affiliés à la Fédération du commerce, a jusqu'ici donné les résultats escomptés.

Les 465 membres des syndicats CSN des Auberges des Gouverneurs de Rimouski et Sainte-Foy, de l'hôtel Châteaubriand de Sainte-Foy, et du Holiday Inn centre-ville de Québec ont, depuis quelques temps, voté en faveur de conventions collectives qui comprennent des améliorations substantielles aux sept chapitres que, justement, leurs syndicats voulaient améliorer: pourboires, congés de maladie, statut précaire, payes de vacances, assurances et fonds de pension, et la durée de la convention.

Il ne reste donc que deux groupes de syndiqués qui n'en sont pas encore arrivés à une entente avec les directions de leurs hôtels: au Hilton, dont la convention vient à échéance ce 30 septembre, et au Château Mont-Ste-Anne, à Beau-pré, où le contrat se termine le 31 décembre.

Pourboires

La récente ronde de négociations a donc permis aux syndicats CSN d'implanter encore plus le fait que les pourboires constituent bel et bien des revenus. Tous les syndicats ont obtenu des augmentations du nombre de jours fériés dont le salaire comprendra, en plus du salaire régulier, la moyenne des pourboires.

Par exemple, les employés du Châteaubriand et du Holiday Inn centre-ville voient le nombre de journées ainsi rémunérées passer de 5 à 7 (sur

un total de 12), alors que ceux des Auberges des gouverneurs voient ce nombre augmenter de sept à huit.

Congés de maladie

Les syndiqués ont aussi enregistré des gains sur la question des congés de maladie. A l'avenir, chacun des travailleurs et travailleuses, à l'exception de ceux et celles du Holiday Inn où la formule est plus complexe, disposera de 7 jours par an (au lieu de 6).

Précaires

Les employées ayant un statut précaire, c'est-à-dire les gens à temps partiel, les temporaires et les surnuméraires (le tiers du personnel, principalement des femmes), auront, d'un endroit à l'autre, de meilleures chances d'accéder à des postes réguliers. Celles du Châteaubriand et du Holiday Inn auront aussi droit, et il s'agit d'une nouveauté, à 10 jours fériés et chômés, comme celles des Auberges des Gouverneurs l'avaient depuis trois ans.

Payes de vacances

Jusqu'à la signature des dernières conventions collectives, les salariés absents pour des raisons d'accidents, de maladie et de maternité ne touchaient pas leurs payes de vacances au complet. A l'avenir, et c'est une nouvelle clause importante, les payes de vacances des employés absents pour les motifs mentionnés ci-haut seront versées en entier.

Assurances et fonds de pension

Aux chapitres des assurances et du fonds de pension, les travailleurs

et les travailleuses ont aussi rencontré leurs objectifs: ils auront de l'information pertinente sur l'administration de leurs assurances collectives et leurs fonds de pension (règlements, modifications, placement, etc). Jusqu'à tout récemment, ils avaient peu ou pas d'information sur la gestion de ces sommes considérables.

Salaires

Pour des contrats d'une durée de deux ans (c'était aussi un des objectifs des syndicats), les augmentations de salaires varieront, à une exception près, entre 4% et 4.5%.

Par exemple: au premier août 1989, les préposées aux chambres de l'Auberge des gouverneurs de Ste-Foy, du Holiday Inn, et du Châteaubriand toucheront respectivement \$9.17 de l'heure, \$9.12 et \$9.03.

Les premiers cuisiniers de ces hôtels toucheront \$12.17, \$12.11 et \$11.99, tandis que les serveurs et les serveuses retireront \$7.60, \$7.58 et \$7.48 de l'heure.

A ces salaires, il faut ajouter un forfaitaire semestriel représentant \$0.12 de l'heure. Rappelons aussi que les nouveaux contrats de travail prévoient la rémunération de la 1/2 heure de repas pour la presque totalité des employés.

Une leçon pour Malenfant

En conférence de presse, le vice-président régional du secteur hôtellerie et restauration de la FC-CSN, Michel Jackson, s'est dit satisfait du déroulement des négociations, ajoutant souhaiter «que les directions du Hil-

ton et du Mont-Ste-Anne négocient de bonne foi et ne ratent pas le train».

La présidente du Conseil central de Québec, Nicole Madore, a pour sa part souligné que «la



Nicole Madore, présidente du Conseil central de Québec.

négociation qui s'est déroulée dans ces hôtels est la preuve qu'on peut signer des contrats sans conflit lorsque les deux parties font preuve de bonne foi». Elle faisait évidemment allusion à l'attitude de Raymond Malenfant qui a toujours refusé de reconnaître le syndicat CSN au Manoir Richelieu et «qui a même toujours refusé de s'asseoir une seule fois avec la présidente du syndicat Louiselle Pilote».

Montérégie Le libre-échange fait deux victimes

Il était inévitable que la signature de l'accord sur le libre-échange par Ronald Reagan et Brian Mulroney, son adoption par le Congrès américain et le Parlement canadien et son éventuelle ratification par le Sénat canadien aient déjà enclenché un vaste processus de réorganisation industrielle, particulièrement du côté canadien.

La fermeture de deux usines au cours de l'été en Montérégie témoigne des conséquences de ce nouveau contexte.

Acquise il y a moins d'un an par le groupe Agrimont, l'usine Avibec de Marieville, un abattoir de volailles, a été fermée le 5 août, provoquant la mise à pied de 55 travailleuses et travailleurs dont le syndicat est affilié à la Fédération du commerce.

Parmi les divers motifs invoqués par la direction d'Agrimont pour fermer cette usine moins performante, outre les investissements nécessaires pour diminuer la pollution créée par l'entreprise, il est mentionné également le contexte concurrentiel créé par le libre-échange.

D'autres pertes d'emplois sont-elles à craindre dans l'agro-alimentaire? Les études réalisées jusqu'à ce jour par l'UPA et la CSN démontrent la grande vulnérabilité de cette industrie dans un contexte de libre-échange. Plus particulièrement touché est le secteur avicole qui emploie près de 2 000 personnes dans les usines de transformation, situées en majeure partie dans la Montérégie.

Simonds

La direction de l'usine Simonds, à Granby, qui fermera ses portes le 11 novembre prochain, met-

tant ainsi à pied 131 employés, dont le syndicat est affilié à la Fédération de la métallurgie, n'a pas parlé du libre-échange pour justifier la fermeture de l'usine. Il aurait été malhabile qu'elle le fasse.

Spécialisée dans la production de couteaux et scies industriels, Simonds se dit capable de desservir tout le marché nord-américain à partir de ses installations de Fitchburg au Massachusetts. Sous prétexte d'une rationalisation de sa production, elle a décidé de fermer son usine de Granby dont l'équipement est plus vétuste. Cette usine dessert particulièrement le marché canadien.

Démarches politiques

Des représentants de la CSN, de la Fédération et du Syndicat ont par ailleurs entrepris des démarches auprès des deux paliers de gouvernement dans le but de trouver les moyens et les ressources nécessaires à la relance de l'usine.

«Nos interventions, de dire le président de la Fédération Benoit Capistran, visent à sauver les emplois de 131 personnes, dont la moyenne d'âge d'un bon nombre est près de 55 ans».

«De plus, nous cherchons à conserver ici même au Québec une usine qui répond aux demandes des compagnies ca-



nadiennes et québécoises de bois de sciage».

Des contrats en main...

«Les employés, poursuit-il, s'expliquent mal les motifs poussant le nouveau propriétaire de Simonds, Greylock Management Corporation de Boston, à fermer leur usine de Granby quand ils ont déjà des contrats en main et que les travailleurs ont manifesté leur volonté de faire les efforts pour obtenir des investissements afin de moderniser l'usine».

Le président de la fédération affirme que la compagnie Simonds n'a pas effectué d'investissements à son usine de Granby depuis une dizaine d'années, laissant ainsi l'équipement se détériorer.

Suicide?

Selon Benoit Capistran, la «rationalisation» des opérations, dont le déménagement de la production de Granby à Fitchburg (USA) fait partie, serait également dommageable pour Simonds, car les compagnies papetières canadiennes n'achèteraient pas nécessairement des scies fabriquées aux U.S.A. Celles-ci seraient de moins bonne qualité.

Ancienne propriété de Household Manufacturing, Simonds s'était installée à Granby dans les années '60.

Garderies

La CSN réclame des audiences publiques

Le comité de condition féminine de la CSN a demandé au ministre canadien de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Jake Epp, de reporter le débat entourant le projet de Loi C-144, sur les services de garde à l'enfance, et de tenir des audiences publiques sur la question.

Un commerce?

Selon la conseillère syndicale Danielle Hébert, «le projet de loi ne garantit pas de maintenir les niveaux actuels de l'aide financière prévue par le Régime d'assistance publique du Canada pour les familles à faibles revenus voulant se prévaloir des services de garde».

«De plus, cette loi, qui prévoit une aide fédérale pour les services de garde à but lucratif, porte atteinte au développement des services de garde de qualité. Le développement des services commerciaux dans le domaine de la garde des enfants nous apparaît totalement incompatible avec le développement des services accessibles et de qualité».

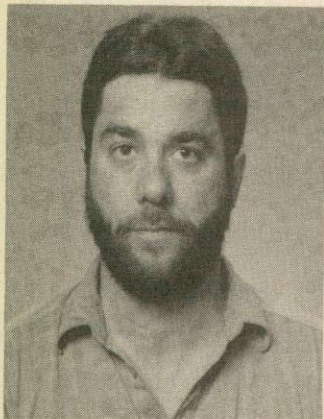
Le quart des besoins

Commentant l'annonce de la création de 200 000 nouvelles places qui seraient créées avec la loi C-144, le comité déclare: «si l'on ajoute ces nouvelles places aux 243 000 dont nous disposons, nous n'aurons rencontré que le quart des besoins au terme des sept prochaines années».

«A un moment où la dénatalité devient un sujet de débat social, poursuit-elle, il nous apparaît essentiel que les meilleures conditions soient mises en place pour soutenir les familles qui désirent des enfants».

La CSN en deuil

Nos camarades Gilbert Lessard et Jean-Marie Ouellet sont décédés le 19 août et le 26 juin derniers. Ils étaient tous les deux à l'emploi de la Fédération du commerce de la CSN.



Gilbert

Après avoir milité longtemps dans un syndicat du secteur transport scolaire à Québec, Gilbert Lessard a été embauché à titre de conseiller par la Fédération des employés des services publics (FEESP-CSN) en septembre 1979.

En 1984, il fait son entrée à la Fédération du commerce, dont il deviendra le coordonnateur des services de 1985 jusqu'à son décès.

Gérard Lessard, le

père de Gilbert, et Carole Falardeau, sa conjointe, ont tenu à exprimer, au nom de la famille, le message de remerciements suivant: «*Lors de son décès survenu le 19 août, à l'âge de 34 ans, vous avez eu la délicatesse de nous faire parvenir vos condoléances. Nous en avons été sincèrement touchés et tenons à vous dire notre profonde gratitude. Veuillez considérer ces remerciements comme vous étant personnellement adressés.*»



Jean-Marie

Quant à Jean-Marie, un ex-mesureur de bois pour la compagnie Price au Saguenay-Lac Saint-Jean, il desservait les syndicats du secteur commerce de cette région depuis plus de trente ans, soit depuis 1957, à partir du bureau d'Alma de la fédération.

Entente à la SAL!

Les quelque 338 mineurs de la Société Asbestos Lake (SAL) de Thetford Mines ont entériné dans une proportion de 84,4% l'entente de principe intervenue entre leur comité de négociations et la direction de la Société en commandite Lab Chrysotile.

Deux ans

Le contrat, d'une durée de deux ans, prévoit notamment l'amélioration du boni de vie chère d'environ 3% par année, plusieurs gains au chapitre de la pré-retraite et de la retraite, et l'amélioration de l'horaire de travail durant la période estivale.

Emplois

Pour favoriser le retour au travail de confrères qui ont été mis à pied, les syndiqués ont obtenu la formation d'un comité paritaire qui analysera la faisabilité de la réduction de la semaine normale de travail ainsi que le développement minier.

Les représentants de la Société en commandite ont aussi indiqué aux travailleurs qu'il n'était pas question de reprendre les opérations de la Mine Edith d'ici deux ans, et qu'advenant une réouverture, ils privilégieront l'embauche de mineurs de la région victimes de la crise mondiale de l'amiante.

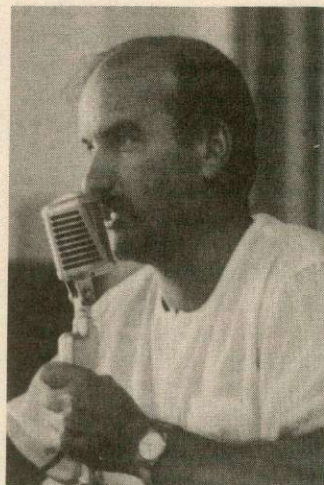
Ancienneté globale

D'autre part, les syndicats CSN des travailleurs des mines Nationale et SAL ont décidé de se présenter devant la Cour d'appel pour faire renverser une décision du juge Jourdain, qui ne leur a pas accordé de bref d'évocation visant à faire casser une autre décision rendue, en février 1988, par le juge Gilles Plante du Tribunal du travail.

En considérant que tous les travailleurs de Mines de la région de l'amiante font face à un

seul et même employeur, les syndicats CSN avaient entrepris des démarches pour obtenir une seule unité syndicale, l'ancienneté globale et une seule convention.

Le juge du tribunal du Travail a plutôt statué que les travailleurs de chaque site d'opérations minières devaient adhérer à des unités syndicales distinctes.



Clément Bélanger, président du «Syndicat des travailleurs de la Société Asbestos Lake, opérations B ET C»

Rappelons que dans le cas des employés de bureau des mines, le juge Plante reconnaissait le bien-fondé d'avoir une seule unité syndicale et une seule convention collective.

DERNIERE HEURE

Voici les résultats d'un vote d'allégeance syndicale tenu le 22 septembre, sous surveillance du ministère du Travail, parmi les employés de bureau de Lab Chrysotile:

CSN: 62; Métallos: 41

Un autre vote tenu le même jour, cette fois chez les travailleurs des mines Seleine, aux Iles-de-la-Madeleine, a donné le résultat suivant:

CSN: 78; Métallos: 59

Règlement chez Dellix

Après six mois de lock-out, les dix-sept employés de bureau de Dellix, à Québec, sont retournés au travail, à la mi-septembre, avec une convention collective qui comprend plusieurs améliorations, dont des augmentations importantes de salaires.

À la signature de la convention, les syndiqués ont eu droit, en effet, à des augmentations de 10% à 60%. Au premier mai 1989 et au premier mai 1990, elles toucheront des hausses salariales de 7% et 8,5%.

Les salariées qui, jusqu'au moment du conflit, recevaient \$210,00, pour une semaine normale de travail de 40 heures, ont vu, à la reprise des activités, leur salaire grimper à \$331,00 pour une semaine de 37h30.

Le syndicat fait également état de gains à plusieurs autres chapitres: fonds de pension, assurances collectives, l'implantation d'un plan dentaire défrayé en entier par l'employeur, les vacances, etc... Il s'agit d'une première convention CSN pour ces syndiquées.

Le centre de distribution d'alimentation en gros Dellix est une filiale de Provigo.

STCUM

Des flics déguisés en médecins

À la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal, on a une bien curieuse façon de concevoir l'«humanisation des relations de travail et la valorisation des employés», pour reprendre l'expression de la pdg, madame Louise Roy. Ne voilà-t-il pas, en effet, que l'employeur amasse une infinité de renseignements sur la vie privée de ses employés, comme l'emploi du conjoint, le genre de piscine qu'ils possèdent et leurs aptitudes à nager, des détails sur les enfants, la citoyen-

neté de leurs parents, etc!

La source de ces indiscretions: des médecins auxquels la STCUM réfère des salariés pour une expertise médicale dans le cas d'accidents du travail. Des médecins qui profitent de l'infortune des accidentés pour recueillir des renseignements tout à fait étrangers à leur problème médical, et qui se transforment ensuite en agents de renseignements privés, au mépris du secret professionnel auquel ils sont pourtant tenus, comme tous les médecins. Au nombre de

ces agents doubles: Eve Montpetit, Emile Berger et Robert Landry.

En utilisant - à quelles fins? - le manque de professionnalisme de ces médecins, la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal se rend coupable d'abus de pouvoir, que le Syndicat CSN du Transport de Montréal (employés des services d'entretien) a dénoncé publiquement, en se demandant s'il s'agit là d'une pratique qui compte beaucoup d'adeptes chez les employeurs.



Lock-out chez Velan!

La compagnie québécoise d'envergure internationale Velan, M. Karel Velan, a imposé, le 7 sep-

tembre dernier, un lock-out aux quelque 350 travailleurs de ses trois usines de Granby et de Ville St-Laurent.

Les négociations achoppent principalement sur: la durée de la convention,

les augmentations de salaires, le financement de l'assurance groupe, la participation au fonds de pension, le plan dentaire, la durée des périodes de repos et de nettoyage, la formation profession-

\$100 millions de ventes

En 1988, Velan a notamment vendu des robinets et des valves à la marine américaine et à des industries pétrochimiques pour une valeur minimale de \$100 millions.

Le français au travail

ÇA SIMPOSE!

Le dernier mot... ET le mot juste!

Double victoire pour le Syndicat des journalistes de Québec: tout d'abord, une signature satisfaisante de la convention collective et, ce qui est exemplaire, dans ce cas-ci, une convention collective dont la qualité linguistique a été améliorée et soignée.

Pour ce faire, le syndicat a fait appel aux conseils de l'Association des usagers de la langue française qui, semble-t-il, aurait scruté à la loupe plus de 25 conventions collectives depuis deux ans et suggéré aux parties de corriger certaines «mauvaises habitudes syndicales» de vocabulaire.

«Ce qui vient de se passer entre le journal *Le Soleil* et le Syndicat des journalistes de Québec est un événement important, affirme Me Robert Auclair, président de l'ASULF, parce qu'il établit qu'il est possible et même avantageux d'utiliser, dans une convention collective, un bon vocabulaire français. Une telle opération n'est pas dangereuse au point de vue juridique; au contraire, la clarté de l'expression et la justesse du vocabulaire sont le meilleur moyen d'éviter les malentendus».

Donc, on peut dire qu'en négociation, il ne suffit pas seulement d'avoir le dernier mot, mais le mot juste...

Diane Lapointe



nelle, et le déplacement de personnel.

Salaires

Avec un salaire horaire moyen de \$10.00 l'heure, les syndiqués, parmi lesquels on retrouve des assembleurs, des machinistes et des opérateurs, revendiquent une convention collective d'une durée de deux ans comprenant des hausses salariales de 8% pour chacune des années du contrat de travail.

En plus de ses usines de Granby et de Ville Saint-Laurent, Velan opère deux usines dans les Etats de New-York et du Vermont une à La Baule, en France, et une autre en Corée du Sud.

L'entreprise québécoise possède également deux centres de distribution à l'étranger: un en Allemagne de l'Ouest et un autre en Angleterre.

Le contrat de travail est échu depuis la fin du mois d'avril 1988.

Partagec

Impasse

Les quelque 25 employés de la salle de triage de la buanderie Partagec, à Québec, refusaient toujours, au moment de mettre sous presse, de manipuler du linge contaminé et de travailler dans des conditions qu'ils jugent dangereuses pour leur état de santé.

Rappelons que les travailleurs et les travailleuses de ce département avaient exercé, à nouveau le 13 septembre, leur droit de refus de travailler dans des conditions dangereuses pour leur santé.

Ils se sont prévalus de ce droit après avoir pris connaissance d'un rapport du Bureau de révision paritaire de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) confirmant qu'ils avaient raison, le 7 avril dernier, de ne pas exécuter leur travail.

Dans son rapport, le bureau ordonnait aussi à la buanderie à but non lucratif, qui dessert 38 établissements hospitaliers de la région de Québec, de cesser ses opérations et de procéder à la décontamination des lieux de travail. Une revendication de longue date des syndiqués, membres de la Fédération des affaires sociales.

Échec

Plutôt que d'appliquer les recommandations de

la CSST, le bureau de direction de la buanderie, sur lequel on retrouve du personnel cadre des centres hospitaliers de la région, a décidé de contester cette décision devant la Commission d'appel de l'organisme gouvernemental dans l'espoir d'en faire reporter l'exécution. Tentative qui a échoué.

Pendant que la salle de triage était paralysée, les administrateurs de la buanderie ont expédié le linge contaminé à la Buanderie centrale de Montréal.

Après avoir refusé de traiter le linge en provenance de Québec, les employées de la buanderie montréalaise ont repris le travail. Toutefois, aux dernières nouvelles, on y examinait la possibilité d'exercer un second droit de refus.

En avril, tout comme en mai dernier, les syndiqués avaient refusé de mettre en péril leur santé après avoir été informés que deux de leurs camarades avaient contracté une hépatite B (virale) d'origine professionnelle.

Ils avaient alors exigé une décontamination complète de leurs lieux de travail.

Le syndicat a déjà été accusé par le Conseil des services essentiels d'avoir débrayé illégalement, avec toutes les conséquences que cela comporte...

Feu Jean Marchand



Le 28 août dernier, Jean Marchand, syndicaliste et homme politique québécois, décédait à la suite d'un arrêt cardiaque. Jean Marchand avait fait sa marque à la Fédération du papier et de la forêt au début des années quarante, après des études en sciences sociales à l'Université Laval. En 1948, il était élu secrétaire-général de la CTCC-CSN et devenait président de la centrale en 1961, poste qu'il occupa jusqu'à sa démission, en 1965.

A l'occasion du décès de Jean Marchand, le président Gerald Larose émettait la déclaration suivante:

«M. Jean Marchand aura présidé la CSN au moment où le Québec tout entier s'engageait dans ce qu'on a plus tard appelé la Révolution tranquille. Par son action syndicale au cours des années cinquante, alors qu'il occupait la fonction de secrétaire-général de la centrale, il avait fortement contribué, avec quelques autres dont le président Gérard Picard, à remettre en question les structures d'une société sclérosée et particulièrement injuste pour les travailleuses et les travailleurs.

«Sa fougue, son leadership, ses qualités de tribun l'ont placé au cœur des grands conflits qui ont touché le monde du tra-

vail pendant cette période. Ces conflits ont conduit aux grands changements politiques et sociaux qui ont plus tard transformé le Québec: la grève de l'amiante, la grève chez Dupuis Frères, la grève de Louiseville, la grève des réalisateurs de Radio-Canada, etc. Il fut l'un des principaux acteurs dans les débats qui ont été menés autour de la législation de travail et il a été l'un des premiers artisans de la formidable expansion qui a marqué le mouvement syndical dans le secteur public au début des années soixante.

«Il est probable que l'histoire retiendra davantage l'action du syndicaliste que celle du politicien qu'il était par la suite devenu».

En mai 1986, à l'occasion du lancement du premier tome de l'histoire de la FTFF, Jean Marchand avait participé à une fête organisée pour l'occasion. Autour de lui, on reconnaîtra, dans l'ordre habituel, plusieurs militants anciens et actuels de cette fédération: René Cormier, Philippe Lessard, Philippe Girard et Sylvio Marchand. Sur la deuxième rangée: Gerry Foster, Hector Lamoureux, Yvon Lechasseur, Georges Cantin, Pierre Paradis, Jean-Paul Colard et Claude Plamondon.

A surveiller

Dans sa prochaine édition, en octobre, «La Voix de Charlevoix» publiera des entrevues avec des travailleuses et des travailleurs du Manoir Richelieu, de Pointe-au-Pic, qui, depuis décembre 1985, luttent toujours pour retrouver leurs emplois.

C'est donc du «visage» du syndicat au jour le jour dont il sera question dans ce journal.

«La Voix de Charlevoix» sera distribué dans la région et sera également disponible dans les conseils centraux de la CSN.

Irlande du Nord Un symbole de discrimination

Les paramilitaires protestants ont distribué, au printemps dernier, un tract qui menaçait de mort les travailleurs catholiques s'ils ne démissionnaient pas de leurs emplois à la manufacture Short Brothers, en Irlande du Nord.

Cette manufacture britannique est le plus gros employeur d'Irlande du Nord avec une main-d'œuvre de 7 000 travailleurs dont 95% de protestants loyalistes et 5% seulement de catholiques nationalistes, alors qu'ils constituent 40% de la population. Short Brothers est un symbole éloquent de la discrimination dont est victime la population catholique nationaliste en Irlande du Nord.

Les Irlandais ayant voté massivement en faveur de l'indépendance en 1919, la Grande-Bretagne a répondu à cette volonté populaire par une déclaration de guerre à sa colonie récalcitrante, guerre qui a abouti à la création de l'état artificiel de l'Irlande du Nord où les catholiques nationalistes se trouvaient désormais minorité discriminée dans leur propre pays. Discriminée par les loyalistes, descendants des colons écossais protestants qui prêtaient serment à la couronne en échange de privilèges au niveau des emplois, du logement et du pouvoir politique. «*C'est un état protestant pour un peuple protestant*», avait affirmé Lord Carson, Premier ministre de ce nouvel «état».

Jusqu'à 75% de chômage

Malgré les années de protestations et de guerre civile, la situation demeure la même, les travailleurs catholiques occupant, lorsqu'ils travaillent, les emplois à bas salaire sans espoir véri-



table d'avancement. Le chômage atteint 75% dans certains quartiers catholiques de West Belfast.

Les Principes McBride, formulés par Sean McBride, lauréat du Prix Nobel, sont des mesures d'actions positives qui favorisent l'embauche des travailleurs catholiques par les compagnies étrangères. Ils visent à combattre cette discrimination institutionnalisée en cherchant l'appui des syndicats irlandais et nord-américains et celui des groupes pour la défense de la personne.

Le gouvernement britannique n'a encore démontré aucune volonté de mettre fin aux pratiques de discrimination

au travail. Les pressions internationales peuvent jouer un rôle important pour l'y forcer. Les principes McBride ont déjà été appuyés par six gouvernements d'état aux États-Unis, par l'AFL-CIO, la Fédération du travail de l'Ontario, la FTQ et le Conseil central de Montréal de la CSN.

Au lieu d'investir de l'argent dans les programmes d'actions positives pour les travailleurs catholiques, le gouvernement britannique choisit plutôt de dépenser des milliers de livres pour s'opposer aux Principes McBride dans une campagne dont le discours ressemble étrangement à celui qui s'oppose aux sanctions contre l'Afrique du Sud.



Préparez votre sang!

Pour la troisième année consécutive, le Rassemblement des techniciens-ambulanciers du Québec (RETAQ) et la CSN, en collaboration avec la Croix-Rouge, organisent un collecte de sang au sous-sol du siège social de la CSN, au 1601 de Lorimier. Cette année, l'événement aura lieu le 19 décembre, de 10 à 20 heures.

Pourquoi en parler si longtemps d'avance?

Parce que la Croix rouge compte beaucoup sur nous pour gonfler ses stocks de sang à la veille de la période des Fêtes et parce que selon ses propres règlements, une personne ne peut donner de son sang plus d'une fois par trois mois... Alors, préparez-vous pour la clinique RETAQ-CSN du 19 décembre!

Fausse victoire

Nicole Filion et Claude Saint-Georges, militants de la région de Saint-Hyacinthe arrêtés en septembre 1987 par la police municipale parce qu'ils faisaient signer une pétition appuyant les travailleuses et travailleurs du Manoir Richelieu, viennent d'être acquittés par le juge Gérald Locas.

Malgré leur acquittement, ils poursuivent toujours leur campagne pour faire modifier le règlement municipal 332 qui interdit «toute forme de sollicitation sur la place publique».

«*C'est parce que nous n'aurions pas saisi toute la portée du règlement que le juge nous a acquittés. Cela veut dire qu'un événement similaire pourrait donner lieu, dorénavant, à des condamnations* » précisent Nicole Filion et Claude Saint-Georges, qui maintiennent encore que le règlement municipal va à l'encontre des Chartes canadienne et québécoise des droits et libertés.

«*La pétition que nous avons fait signer, s'adressant au premier ministre Bourassa et lui demandant d'intervenir afin de contribuer à résoudre le conflit au Manoir Richelieu, a circulé dans les 22 villes où la CSN a des conseils centraux. Nulle part ailleurs qu'à Saint-Hyacinthe a-t-on pu observer une forme quelconque d'intervention policière* » déclarent-ils dans une lettre adressée au conseil municipal.

Réclamant la modification du règlement municipal, les deux militants concluent leur lettre aux conseillers et au maire de Saint-Hyacinthe en affirmant: «*Plutôt que de maintenir une conception élitiste et un peu bête de l'ordre public, le conseil ferait oeuvre utile en protégeant ce qui est raisonnable et tolérable dans une société qui se veut démocratique* ».

Métier à haut risque: syndicaliste

par Clément Trudel *

Une courte dépêche de l'agence France-Presse faisait savoir, fin juillet, qu'environ 300 personnes étaient traitées en quasi-esclaves par deux frères du nom de Teixeira, sur une plantation de coton près de la petite ville de Presidente Prudente, à l'ouest de Sao Paulo. La plantation est, en principe, propriété de l'état, depuis un décret signé l'an dernier par le président Sarney mais la dépêche ne dit pas depuis quand cet esclavage sévit (pour chaque 2400 kilos de coton cueillis, on avait promis oralement comme paye 900 kilos de coton, promesse qui n'a jamais été tenue et c'est sous contrainte que ces gens devaient poursuivre un travail non rémunéré). Il a tout de même fallu qu'un médecin appelé sur les lieux signale le piètre état de cette population captive pour que réagisse le ministère du Travail.

Le 12 septembre, dans la capitale chilienne, se réunissait un Comité sur les droits humains et les droits syndicaux en Amérique latine. But de ce rassemblement organisé par la Confédération internationale des syndicats libres (CISL): faire le point sur la situation dans le Cône Sud et en Amérique Centrale.

À la Pinochet

Un délégué du Congrès du travail du Canada, Rick Jackson, se trouvait à cette réunion de Santiago qui vise à conforter les efforts de l'opposition pour endiguer les injustices et les abus parfois subtils. Ainsi, la Cour suprême du Chili, à la mi-septembre, condamna à 541 jours de détention dans le sud du pays

deux des syndicalistes les plus en vue: Manuel Bustos, président du Commando national des travailleurs (CNT) du Chili et son secrétaire général, Arturo Ramirez. On nous dira que le judiciaire est indépendant de l'exécutif mais au pays de Pinochet, quel meilleur tour jouer à l'opposition durant la campagne du NON en vue du plébiscite du 5 octobre!

Rick Jackson se trouvait aussi, à la mi-juin, à Genève lorsque fut présenté à l'Organisation internationale du travail (OIT) un rapport de la CISL faisant état de l'assassinat de plus de 350 syndicalistes dans le monde au cours de 1987!

Le Brésil en tête d'affiche

Dans ce panorama stupéfiant qu'a aidé à établir la CISL - le rapport s'étend sur 58 pages - le Brésil figure hélas en tête d'affiche, car «plus de 200 personnes ont été tuées au Brésil dans des différends concernant la possession de terres» (en 1987). La CISL souligne que la plupart de ces assassinats furent perpétrés par des tueurs professionnels au service de grands propriétaires terriens (voir le bulletin MONDE DU TRAVAIL LIBRE no 10/BB).

Pour ne pas accabler uniquement le Brésil, retenons que pour la même période, on dénombre en Colombie 74 assassinats de syndicalistes. Beaucoup de ces meurtres sont d'ailleurs des «morts annoncées» si l'on pense à la CHRONIQUE de Gabriel Garcia Marquez ou au film qu'on en a tiré. La Colombie compte au moins 138

groupes assimilés à des escadrons de la mort, selon un recensement qu'en a fait le Procureur de la Nation. Chacun de ces groupes fait circuler périodiquement sa «liste noire» de têtes à abattre: les cibles les plus courantes sont les politiciens progressistes et les têtes connues des formations syndicales.

Le métier le plus risqué, donc, sous ces latitudes, semble bien être celui de se porter à la défense de travailleurs qui tentent de sortir de l'exploitation.

Afrique du Sud, Pologne, Salvador

Le plus souvent, les pays où se commettent ces crimes ont signé la convention no 87 de l'OIT sur la «liberté syndicale». L'on ne manque pas de signaler que 1988 marque le 40e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La convention no 87 garantit le droit de s'organiser et d'autres droits syndicaux, mais la réalité est tout autre, comme l'on peut s'en rendre compte à l'aide de documents tel ce rapport non exhaustif de la CISL. Lors de la 75e conférence de l'OIT, en juin, force fut de conclure que long était le chemin à parcourir pour faire respecter la liberté syndicale. Témoin le pays de l'apartheid où circulent même des faux pour tenter de discréditer les syndicats «noirs». Ou encore la Pologne où, d'après Alice Parizeau-Poznanska, on tente de mettre au pas des ouvriers réticents vis-à-vis des syndicats officiels en leur faisant entendre qu'ils seront peut-être appelés de nouveau à servir dans l'armée, où

la solde est encore plus maigre que dans les chantiers navals.

Des histoires d'horreur touchant les pays «latins», il en existe à satiété. Comme cet assassinat, au Salvador, d'Antonio Martinez, leader syndical des travailleurs agricoles. La CISL ne prend pas de détour: ce sont des membres des forces armées qui ont enlevé et tué Martinez!

A Genève, il a tout de même été signalé qu'il faut mettre un terme à ces hiatus entre le discours et la pratique, dans des pays qui se proclament respectueux des droits de leurs commettants. Un fait est indéniable. C'est en Amérique latine que les syndicalistes subissent la répression la plus brutale, au point que les marches de protestation contre ces exécutions sommaires se déroulent souvent, en Colombie notamment, avec slogans sur le «droit à la vie».

* Clément Trudel est journaliste au journal *Le Devoir*.





Kris Rondeau, employée de soutien à Harvard: le courage et l'imagination.

ETATS-UNIS

On syndique à Harvard!

Un syndicat d'employé-e-s de soutien fort de 3 400 membres vient de voir le jour à l'Université de Harvard, la mecque mondiale de l'enseignement de la gestion. La campagne d'organisation menée par 450 militantes réparties dans 22 comités ne fut évidemment pas une mince affaire. Surtout que les effectifs étaient répartis dans quelque 400 bâtiments. On adopta donc une stratégie ajustée au défi. Le comité organisateur décida, par exemple, que très peu de documents écrits seraient distribués, de façon à ce que les gens eux-mêmes pensent au type de syndicat qu'ils voudraient se donner. On limita les assemblées à vingt personnes pour favoriser davantage l'expression. On évita aussi de situer le projet en des termes que n'auraient pas appréciés les membres, genre "travailleurs opprimés", "patrons aux multiples défauts"... etc. Parce qu'on s'était rendu compte que l'ensemble des employé-e-s valorisaient beaucoup leur travail et l'institution. Les salaires (\$18 000 US), il est vrai, n'étaient pas très élevés. Mais la grande revendication

tenait en peu de mots: on voulait que l'institution utilise davantage le cerveau et l'imagination de son personnel dans l'organisation du travail. Après des mois d'efforts, le groupe, fort de 82% de femmes, se donna une "union" à son goût. Kris Rondeau, 35 ans, qui fut au coeur de la bataille, souligna lors de la soirée de la victoire que "ça prend beaucoup de courage pour être pro-syndicale". Au sommaire des négociations qui doivent s'amorcer sous peu: la réévaluation des échelles salariales et l'amélioration du régime de retraite.

AFRIQUE DU SUD

La mort et la contrainte

Le 26 août dernier mourait le syndicaliste noir sud-africain Alfred Makeleng interné suite aux lois d'exception. Les causes de son décès sont inconnues mais selon le porte-parole du "Congress of South African Trade Unions", M. Makeleng aurait succombé suite aux violences policières. Il s'agit de la quatrième personne à mourir en captivité depuis l'entrée en vigueur de l'état d'urgence en juin 1986. La répression anti-

syndicale du régime Botha s'est dotée récemment d'une arme supplémentaire: le 1er septembre dernier une nouvelle législation du travail est entrée en vigueur qui interdit notamment les grèves de solidarité et les appels au boycottage par les consommateurs.

GRANDE-BRETAGNE

Creux de vague

Nouveau coup dur pour les syndicats en Grande-Bretagne. Le 26 juillet, une nouvelle législation du travail est entrée en vigueur pour garantir ce que l'on nomme "la liberté de travail des non-grévistes". "L'employment Act 1988" exige dorénavant le vote secret pour le déclenchement d'un arrêt de travail et le vote à bulletin secret pour l'utilisation des fonds syndicaux à des fins politiques: la législation prévoit aussi que des employés récalcitrants au cours d'un conflit de travail pourront retourner au travail. Lors de son congrès tenu au début septembre, le TUC semblait entrevoir une solution du côté de l'Europe. Oubliant une hémorragie de membres qui frisa la catastrophe (13 millions de membres à l'arrivée de Thatcher en 1979, 8,8 millions à l'heure actuelle), les délégués syndicaux ont écouté avec grand intérêt les propos de Jean Delors, représentant de la Commission européenne qui a évoqué le pouvoir potentiel de l'Europe syndicale: trente-six organisations appartenant à vingt-deux pays et revendiquant une quarantaine de millions d'adhérents. La conven-

tion collective européenne de travail n'est pas pour demain compte tenu de l'absence de cadre juridique et de l'opposition farouche du patronat européen (l'UMICE). Mais il suffit parfois d'envisager certaines stratégies pour que les choses évoluent.

FRANCE

Ramdam chez Didier

La prise d'assaut de l'imprimerie Didier par 500 militants de la CGT en juillet dernier a prouvé une chose: que les syndicats doivent compter avant tout sur eux-mêmes pour faire avancer leurs revendications. Après six semaines de conflit (une grève suivie d'un lock-out) et fort d'un jugement pour la réintégration de 24 de leurs camarades, les 300 employé-e-s de l'imprimerie menés par celui que l'on surnomme "PDG-Rambo" ont décidé, avec l'appui de leur organisation, de réinvestir leur lieu de travail. Sur place, une cinquantaine de fiers-à-bras, accompagnés de chiens et armés de matraques et de fusils à pompe tentèrent de s'opposer au projet. Les affrontements durèrent quatre heures. C'est que les syndiqués avaient prévu le coup et ne s'étaient pas embarqués sans biscuits, comme on dit. Finalement, M. Didier demanda d'être escorté par les policiers et quitta l'usine avec ses fiers-à-bras. Peu après l'incident, cet homme, duquel on disait qu'il ne négociait pas, était prêt à répondre à une proposition de médiation et à engager les pourparlers.

PARLONS MÉDIA ÇA PRESSE!



par Jacques Guay

Face au monopole de Vidéotron, plus de pouvoirs au C.R.T.C.

En mettant la main sur Réseau Pathonic, le groupe Vidéotron, le plus gros câblodistributeur au Québec, y deviendra le plus important télédiffuseur avec sept stations de télévision, dont Télé-Métropole. Ce faisant, il l'arrachait littéralement à Cogéco qui, la première, avait fait une offre publique d'achat, une OPA dans le langage de la Bourse.

C'était cette concentration monstrueuse ou un véritable monopole pour Cogéco, à Sherbrooke et, surtout, à Trois-Rivières, où en plus des trois antennes, Cogéco aurait possédé également le câble.

Monopoly

La petite guerre pour s'emparer de Réseau Pathonic avait tout du jeu de Monopoly lorsque les joueurs sont prêts à risquer leur fortune pour gagner la partie. Elle a fait au moins un grand

vainqueur, le fondateur de Réseau Pathonic, M. Paul Vien.

M. Vien, en effet, a non seulement vendu pour 7M\$ d'actions de type A qu'il détenait dans l'entreprise, mais il a conservé celles de type B qui lui donnent 58% des droits de vote.

Autrement dit, grâce au jeu des deux types d'actions, l'un grand public à vote simple, et l'autre réservé à M. Vien et à quelques intimes, à vote dit multiple, M. Vien peut continuer de se comporter en grand propriétaire avec le bien des autres. Il ne possède plus qu'une fraction, moins de 10% de la propriété réelle, mais conserve tous ses pouvoirs.

Juridiquement, c'est Télé-Métropole, propriétaire, entre autres, d'une station de télévision à Chicoutimi, qui a racheté, le 10 septembre, au moins 56% de la propriété de Réseau Pathonic: une station à Sherbrooke, une à Trois-Rivières, deux à Québec, une à Rimouski et 45% de Télé-Inter-Rives qui possède deux stations de télévision à Rivière-du-Loup et le retransmetteur de Quatre-Saisons.

Télé-Métropole appartient à 40% à Vidéotron qui y détient, cependant, 99,6% des droits de vote. Et Vidéotron appartient à 52,49% à M. André Chagnon et à 22,2% à la Caisse de dépôt et placement. M. Chagnon y détient cependant 63,25% des droits de vote et la caisse 26,8%.

Vous suivez? Le propriétaire de Vidéotron possède 40% de Télé-Métropole mais est, en pratique, le seul maître à bord, et T.-M. est propriétaire de Réseau Pathonic, mais sans pouvoir

réel de décision.

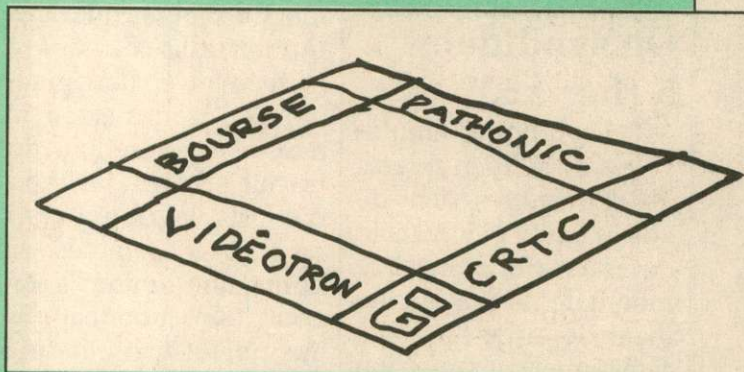
Par ailleurs, Télé-Métropole aura éventuellement une importance beaucoup plus grande dans le réseau T.V.A. puisqu'à trois exceptions près, Hull, Rouyn et Rivière-du-Loup, il ne regroupera plus que des stations lui appartenant.

Notons, enfin, que Vidéotron dessert plus de 60% des abonnés du câble au Québec, dont ceux des régions de Montréal et de Québec.

C.R.T.C. devra continuer d'assurer au moins la transparence dans la propriété et de protéger la propriété canadienne, mais il doit exercer un contrôle sur le contenu.

Information et budgets

Non seulement sur le pourcentage de contenu canadien, mais aussi sur le pourcentage du temps véritablement consacré à l'information et aux affaires publiques. Il devra se poser la question de la



Le C.R.T.C.

Il serait étonnant que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, le C.R.T.C., s'oppose à la transaction. Fidèle à sa tradition en matière de concentration, il démontrera que ce rachat est à l'avantage du grand public puisqu'il lui assurera plus de services ainsi que s'efforcera à le démontrer le nouveau propriétaire.

Il est maintenant évident qu'on ne peut plus rien pour contrer une concentration bien établie. Mais puisque le C.R.T.C. existe à cause des lois de la physique - il fallait mettre de l'ordre dans l'attribution de fréquences limitées - il faudra désormais s'en servir pour protéger les citoyens contre le pouvoir abusif qu'on a donné à quelques individus dans l'utilisation des ondes publiques.

Non seulement le

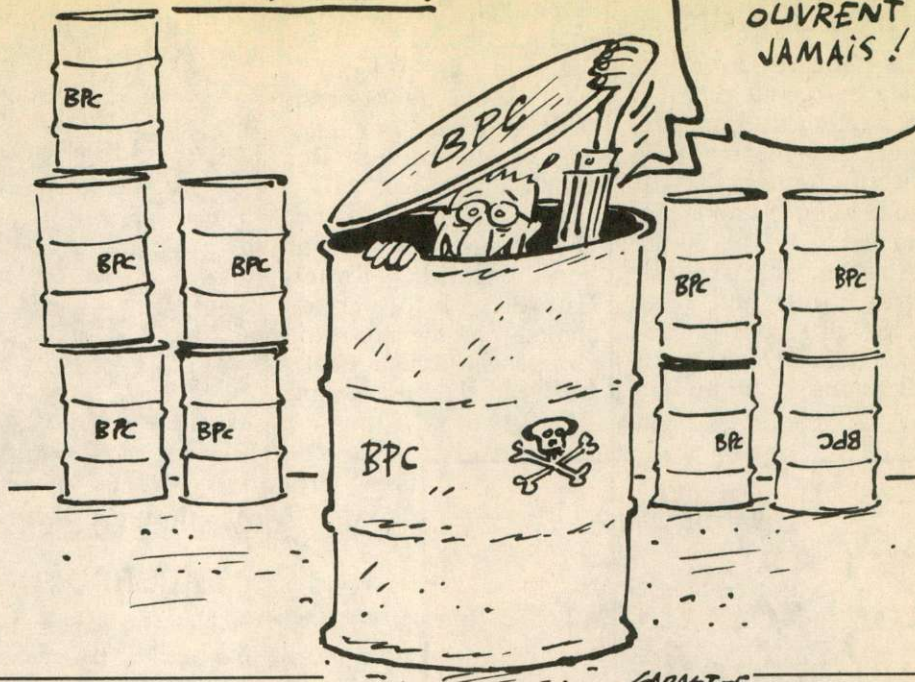
répartition des budgets entre le divertissement et l'information ainsi que celles du nombre de journalistes et des outils dont ils disposent, dont les équipements de reportage et les centres de documentation.

Jusqu'à présent, le C.R.T.C. n'est vraiment intéressé qu'au partage des marchés de publicité entre bienheureux détenteurs de licence et s'est contenté de vœux pieux touchant le service des nouvelles et des affaires publiques.

La concentration ayant atteint de telles proportions, le C.R.T.C. devrait aller jusqu'à imposer aux stations la formation de conseils d'usagers concernant la programmation.

La propriété est privée, certes, mais le service lui, est non seulement public, il est aussi essentiel, en démocratie, notamment dans sa mission d'information.

MAIS OÙ SE CACHE DONC
MARC LÉVY?



GARIBOLDI

Pierre
Rosanvallon

La question
syndicale

Fondation Saint-Simon Calmann Lévy

Un livre,
deux points de vue

P. Rosanvallon, *La Question syndicale*, Calmann Lévy, 1987.

Le syndicalisme en question

Pierre Rosanvallon est un socialiste français qui fut l'un des premiers à parler de la "crise de l'Etat-providence" et à préconiser une autre approche, moins centralisée et bureaucratique, de l'Etat.

Il "s'attaque" aujourd'hui à la question syndicale, un fait social central, selon son expression.

Rosanvallon se propose d'explorer dans son livre les transformations de la forme syndicale à travers l'histoire, ainsi que de ses formes de représentation dans la société. Partant de son étude, il tente de diagnostiquer le déclin actuel du syndicalisme.

Deux questions essentielles traversent son exploration: celle de la représentation syndicale et celle du rôle du syndicalisme dans la mise en place de nouvelles solidarités.

Selon lui, la fin des grandes identités collectives, la

montée de l'individualisme et le refus de l'embrigadement provoquent une crise de la représentation sociale des organisations syndicales. Cela se manifeste, entre autres, par la montée des syndicats indépendants, la baisse du taux de syndicalisme, particulièrement dans les nouveaux secteurs d'emploi, et le repli vers un syndicalisme de services que l'auteur considère être une impasse.

Il en arrive donc à conclure que les fondements actuels de la représentation syndicale sont inexorablement appelés à disparaître. Il avance alors certaines hypothèses, allant jusqu'à imaginer un syndicalisme sans adhérents.

L'arbitrage des intérêts

Sur la deuxième question, Rosanvallon constate l'incapacité syndicale actuelle à prendre en charge les situations d'exclusion les plus criantes. On peut penser, par exemple, aux sans-emploi, aux travailleuses et travailleurs précaires... Il constate aussi que la faiblesse du processus de diffusion des conquêtes syndicales rend de plus en plus difficile la justification de ses revendications.

Ici encore, l'auteur conclut que les solidarités traditionnelles disparaissent au profit d'une politique de solidarité basée davantage sur un arbitrage des intérêts entre groupes que sur l'homogénéité sociale du groupe.

Bien qu'il se base sur l'expérience française, le livre de Rosanvallon permet de mieux saisir les défis qui s'offrent au mouvement syndical. Comme l'écrivait un syndicaliste français, "c'est un livre sans doute critiquable parce qu'il oblige à réfléchir".

Pierre Paquette

La question syndicale

Un taux de syndicalisation en chute libre, une présence politique de moins en moins significative et une crédibilité sociale à la dérive, voilà des faits qui forcent la réflexion.

Pierre Rosanvallon a contribué, à sa façon, à la réflexion sur le "mal" qui affecte le syndicalisme français. Peut-elle servir à notre propre cheminement critique et ce, même si l'histoire du syndicalisme français, ses conditions d'existence et ses pratiques sont différentes des nôtres...? Sûre-

ment, car même si l'ampleur de la "crise syndicale" française est plus manifeste que la nôtre, nous connaissons, de façon générale, les mêmes problèmes.

A mon avis, ce livre a le grand mérite d'identifier, même si ça fait mal de le lire, quelle composante du syndicalisme est la plus sérieusement menacée:

"la crise du syndicalisme dont nous parlons dans ce livre, c'est d'abord celle des organisations confédérées. Elle ne touche pas aussi fortement les organisations autonomes."

Par ailleurs, il remet en question les concepts de base qui animent notre vision du syndicalisme. Il y esquisse aussi un portrait de ce que pourrait être notre avenir: essentiellement, des agents de régulation sociale, autrement dit, des fonctionnaires.

Il faut recevoir le livre de Rosanvallon pour ce qu'il est, c'est-à-dire un essai sur ce que nous sommes et sur ce que nous croyons encore être. Cet exercice est essentiel à notre propre cheminement.

De telles contributions sont rares par les temps qui courent: il faut leur prêter attention.

Richard Lapointe

Bob Dylan Retour et autres détours

La dernière saison estivale a encore été marquée par le retour de «monstres sacrés» de la musique folk-rock des années '60-'70. Retour amorcé il y a plus d'un an.

Ainsi, après le retour de Crosby, Stills and Nash aux concerts pour la paix, de Grateful Dead, et de Neil Young, ce fut au tour



de Bob Dylan et Leonard Cohen d'y aller chacun d'un enregistrement.

Dylan...

Quand Bob Dylan décroche son pic sur les cordes de sa guitare, qu'il souffle dans son harmonica et qu'il utilise ses cordes vocales, eh bien, ma foi, ça me fait encore vibrer!

Et avec "Down in the Groove", sa dernière production, que CBS a finalement mise sur le marché, je crois qu'il réussira à en faire vibrer d'autres que ses vieux fans.

... et ses amis

Dylan, tout en renouant avec le style si particulier qu'il avait à ses débuts, y va de pièces aux teintes bleues et aux couleurs de rock. De plus, il a fait appel pour cet enregistrement à d'autres vedettes du blues et du rock.

«Down In The Groove» ouvre donc avec «Let's Stick (Work) Together», un blues rapide de Wilburt Harrison popularisé il y a environ quinze ans par Canned Heat. Sur cette

pièce, on retrouve le guitariste Danny Kortchmar, un ex-Blues Project.

Pour «Had a Dream About You, Baby», Dylan a invité un guitariste britannique de blues-rock qui n'a plus besoin de présentation, Eric Clapton, et son compatriote bassiste Ron Wood.

Du côté des textes, Bob Dylan a aussi eu l'aide d'un bon parolier, Robert Hunter. Plutôt connu comme parolier attiré du groupe californien Grateful Dead, Hunter a signé

deux
bons
textes:
«Ugliest
Girl in
the
World»
et «Syl-
vio»,
dont la
chorale
est formée
de membres
des
Dead:
Jerry

Garcia, Bob Weir et Brent Mydland.

L'enregistrement comprend aussi d'autres belles chansons, telles «Shenandoah» et «Rank Strangers to Me».

Dieu

Sur «Down In The Groove», Dylan y va de deux tonnes à saveur religieuse: «When Did you Leave Heaven» et «Death Is Not the End».

Si cet aspect là de Dylan, ou la «renaissance» de Dylan, ou le «renouveau» de Dylan, me tombe sur les nerfs, je me dois, par honnêteté, de reprendre les propos de Robert Shelton à la toute fin de son livre de plus de 500 pages intitulé «Bob Dylan, sa vie et sa musique»: «Et il (B.D.) a été tant d'hommes différents que ceci n'a pas été la biographie d'un homme, mais de plusieurs...»

Shelton ajoute également, toujours à la toute fin de son oeuvre: «Longtemps avant d'avoir connu ou lu Robert Graves, Dylan suivait le précepte du vieux poète: un poète doit penser mythique-

ment aussi bien que rationnellement. C'est un trouble paix: la nôtre autant que la sienne.



Manitas de Plata Flamenco

L'été dernier a également été celui de la consécration du groupe de flamenco Gipsy King. Grâce à Gipsy King, qui a rendu plus accessible le flamenco, toute la terre entière s'est déhanchée aux rythmes de cette musique. Durant une certaine période, la musique de ce groupe était en tête des palmarès anglais et français. Les pièces «Bamboleo» et «Djobi djoba» tournaient sur les tables des stations de radio.

Si vous voulez poursuivre votre découverte de cette musique, je vous propose «La saga de Manitas», du guitariste Manitas de Plata, qui date de 1984. C'est plus classique. C'est en importation, sur étiquette CBS.

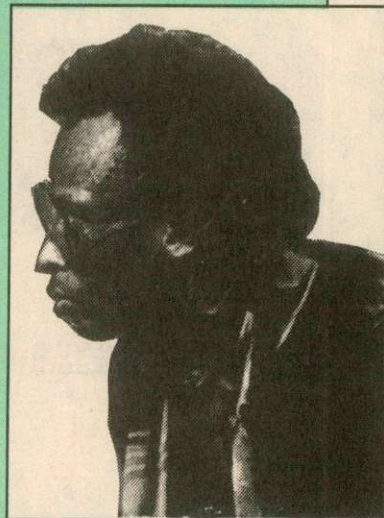
Michel Crête

Miles Davis Kind of Blue

On dit de *Kind of Blue* qu'il est l'un des albums les plus importants de l'histoire du jazz. Ce disque renferme d'ailleurs tous les ingrédients pour revendiquer ce titre: des airs jazz et blues prenants, de solides musiciens avec un grand talent d'improvisation et surtout, le caractère unique de Miles Davis qui a su les encadrer pour aller chercher la spontanéité nécessaire à la réalisation de cet album.

Le pianiste Bill Evans compare *Kind of Blue* à «un art pictural japonais qui exige une spontanéité totale de l'artiste et qui permet à ceux qui savent voir d'y trouver quelque chose qui défie toute explication.»

Avec cet album, Miles Davis a préparé le terrain au Free Jazz et au jazz moderne. Les pièces sont construites à partir de thèmes simples sur lesquels les musiciens peuvent improviser à leur guise. «De l'improvisation contrôlée», a déjà expliqué Miles...



Le légendaire trompettiste a conçu ces thèmes musicaux quelques heures seulement avant la séance d'enregistrement, en 1959. En outre, les cinq pièces de l'album n'ont été jouées qu'une seule fois par le septuor composé de: John Coltrane (tenor sax.), «Cannonball» Adderley (alto sax.), Wynton Kelly (piano), Bill Evans (piano), Paul «Mr P. C.» Chambers (basse), James Cobb (drums) et Miles à la trompette.

Toutes les pièces de *Kind of Blue* sont aujourd'hui devenues des classiques (*So What*, *Freddie Freeloader*, *All Blues*, etc) repris par plusieurs autres jazzmen.

L'album est maintenant disponible sur disque compact et la compagnie CBS a eu l'heureuse idée d'en confier la production à Teo Macero, qui a longtemps été le collaborateur de Miles Davis.

Louis-Serge Houle.

LES DEUX MONDES

L'expression populaire dit bien ce qu'elle veut dire quand elle est utilisée pour indiquer qu'il y a un monde entre telle chose et telle autre.

Aux funérailles de Jean Marchand, à la basilique de Québec, l'expression prenait toute sa dimension. Il y avait en effet tout un monde entre les deux mondes présents pour la circonstance.

Il y avait le monde politique. Celui d'Ottawa, imposant par le nombre et le poids. Celui de Québec, discret, en fonction des mêmes critères.

Il y avait le monde syndical. Ses anciens camarades de lutte, comme Jean-Paul Geoffroy, Adrien Plourde, Nap Nadeau, Philippe Girard et les autres; ses successeurs à la direction du mouvement, Marcel Pepin, Norbert Rodrigue et Gérard Larose; des travailleuses et des travailleurs aussi, plusieurs, venus saluer une dernière fois celui qui les avait marqués comme dirigeant syndical. Cette dame, par exemple, vendeuse au Syndicat de Québec, qui me racontait comment elle était devenue membre des «syndicats catholiques», ainsi qu'on appelait le mouvement à l'époque, dans certains milieux.

La séparation entre les deux mondes était d'ailleurs physique. Dans la nef, chacun était installé de son côté.

Plusieurs n'auront connu de Jean Marchand que les actions qui ont suivi son départ pour Ottawa. Ceux-là, nombreux, ne se souviennent que de l'homme qui, de déboires en déconvenues, de déveines en désillusions, aura connu une carrière politique plutôt chaotique, désordonnée et controversée. Comme si le souffle qui avait habité l'homme à l'époque de son militantisme syndical s'était à tout jamais perdu au moment de son divorce d'avec son milieu.



Les anciens, par contre, se rappellent avec une nostalgie certaine les hauts faits du tribun, l'un des plus magnifiques orateurs produits par le Québec; les prouesses de l'organisateur syndical et ses pouvoirs de persuasion et de conviction; les réalisations de cet éveilleur de société qui, avec quelques autres, avait fait accomplir au Québec des pas de géants.

Au début des années soixante-dix, dans un texte d'une rare véhémence qui portait certainement la marque d'une grande déception, Pierre Vadeboncoeur, qui avait travaillé à ses côtés pendant quinze ans à la CSN, concluait ainsi: «*Je n'aime pas les Beethoven qui finissent en Rossini*».

Le petit monde, dans la basilique de Québec, était là pour Beethoven. Le grand monde, pour Rossini.

Michel Rioux

« L'AIR MALADE... »

DANS LES BÂTIMENTS MALSAINS

« Trouves-tu
qu'on a un drôle
d'air depuis
quelque temps?!! »

« Oui,
c'est à cause
de l'air!!! »



Jean Gaudu

HÔTEL HILTON COLLOQUE CSN QUÉBEC
29, 30 septembre, 1^{er} octobre 1988

